



**HAL**  
open science

## Une décennie de politique européenne de développement rural dans le centre Bretagne : la répartition territoriale des financements de 1988 à 1999

Pierre Daucé, Yves Léon, Elisabeth Samson, Marie-Christine Bacle, C. Canevet, Philippe Le Goffe, Julien Salanié, Yves Surry

### ► To cite this version:

Pierre Daucé, Yves Léon, Elisabeth Samson, Marie-Christine Bacle, C. Canevet, et al.. Une décennie de politique européenne de développement rural dans le centre Bretagne : la répartition territoriale des financements de 1988 à 1999. Contrat ; B03158 ; Analyses et méthodes pour un développement agricole et rural durable Diffusion du document : INRA Unité d'Economie et Sociologie rurales 4 Allée Adolphe Bobierre CS 61103 35011 Rennes cedex (FRA). 2004. hal-02828393

**HAL Id: hal-02828393**

<https://hal.inrae.fr/hal-02828393>

Submitted on 7 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

## Section 3.1

# Une décennie de politique européenne de développement rural dans le Centre-Bretagne : la répartition territoriale des financements de 1988 à 1999

Pierre Daucé, Yves Léon, Elisabeth Samson

### Résumé

*La Bretagne centrale a bénéficié pendant plus de dix ans des financements de la politique européenne de développement rural, du fait de sa situation économique difficile. Dans le courant des années 1980, cette région était caractérisée par un tissu économique en crise et une diminution rapide de sa population. Elle a été éligible dès 1988 aux programmes mis en place par l'Union européenne pour aider à la reconversion des zones rurales en déclin et l'aide européenne s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui.*

*L'objectif des programmes européens étant d'apporter une contribution à la restructuration économique de ces régions, leurs effets ne peuvent être réellement appréciés que par une analyse sur une période assez longue. On se propose ici d'analyser la répartition géographique des financements publics dont ont bénéficié les 27 cantons de la Bretagne centrale constamment aidés de 1988 à 1999. Cette analyse devrait fournir les éléments de base permettant l'évaluation de l'efficacité de la politique européenne à un niveau infra-régional. Les interventions analysées portent sur le renforcement des infrastructures, l'amélioration de l'appareil de production des entreprises industrielles, commerciales et artisanales et la restructuration des exploitations agricoles. La zone retenue pour notre analyse comprend 27 cantons scindés en deux ensembles non contigus que nous nommerons « Ouest » et « Est ».*

*Ces deux ensembles, dont la dimension et la population sont comparables, ont reçu globalement des montants de financement par habitant équivalents au cours de la période (4600 francs 1990) et la concentration géographique est faible. L'analyse par type d'intervention révèle une situation plus contrastée dans le détail. En effet, les stratégies suivies par les cantons des deux ensembles géographiques diffèrent. A l'est, le développement du potentiel des entreprises est massivement privilégié (55 % des financements). A l'ouest, cette option n'est pas dominante (37 %). Elle est complétée par le choix d'actions en faveur de l'attractivité du territoire et de la restructuration des exploitations agricoles.*

*Mots-clés : programmes 5b,*

Chapitre 3. La politique européenne de développement rural  
*Section 3.1. Une décennie de politique européenne de développement rural dans le Centre-  
Bretagne : la répartition territoriale des financements de 1988 à 1999*

---

**Sommaire**

Résumé .....	197
Introduction .....	199
1 Méthode.....	203
1.1 Principes de l'analyse.....	203
1.2 Mise en œuvre .....	203
1.3 Les interventions analysées.....	204
2 La concentration des financements publics.....	208
2.1 Ensemble des opérations localisées.....	208
2.2 Interventions suivies pendant deux ou trois programmes .....	208
2.3 Répartition des financements par type de mesure .....	210
2.4 Profils des cantons selon les financements mobilisés .....	212
Conclusion.....	214
Bibliographie.....	218
Liste des tableaux .....	219
Liste des figures .....	219

## Introduction

La Bretagne centrale a bénéficié pendant plus de dix ans des financements de la politique européenne de développement rural, du fait de sa situation économique difficile. Dans le courant des années 1980, cette région était caractérisée par un tissu économique en crise et une diminution rapide de sa population. En effet, enclavée, la Bretagne centrale était confrontée au déclin continu du nombre de ses agriculteurs, sans qu'apparaissent des activités de substitution susceptibles de relancer la croissance locale. Elle était donc naturellement éligible aux programmes mis en place par l'Union européenne pour aider à la reconversion des zones rurales en déclin. Elle est encore aujourd'hui aidée dans le cadre du programme du nouvel objectif 2 de la période 2000-2006.

L'objectif de la politique européenne n'est pas seulement d'apporter une compensation à des handicaps, mais de contribuer à enclencher un processus vertueux de développement économique, grâce à l'addition de financements communautaires et de contreparties nationales, régionales et locales et à l'apport de fonds privés. Les programmes se proposent de donner une impulsion à la restructuration de l'économie des zones aidées et sont donc destinés à aider des interventions susceptibles d'améliorer leurs infrastructures et de développer leurs ressources humaines, leur potentiel productif ou leur attractivité.

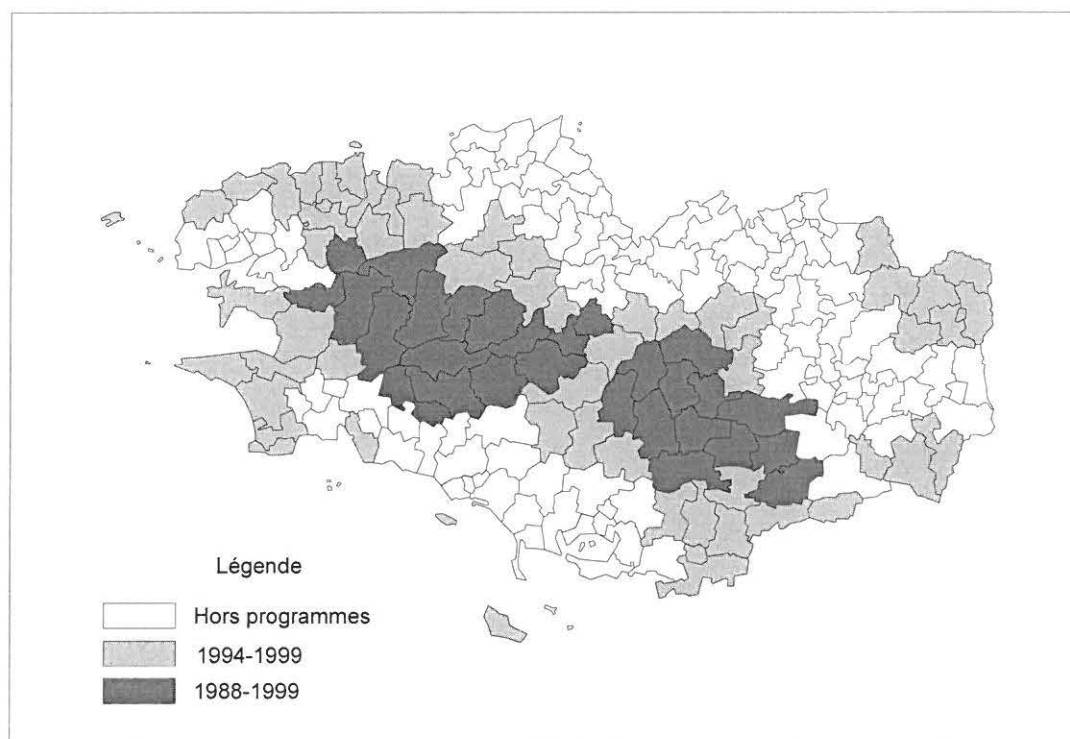
Les résultats d'actions structurantes ne peuvent pas, par définition, être appréciés sur une courte durée, car il est probable qu'ils se développent au-delà de la durée de programmes nécessairement limités dans le temps. Comme les interventions coordonnées européennes ont démarré en 1988 en Bretagne centrale et se poursuivent encore, l'examen de l'évolution des financements au cours de la période où cette région a bénéficié à plein de l'aide européenne devrait fournir un éclairage intéressant sur la nature, l'ampleur et la répartition géographique des actions engagées pendant une période d'une durée significative pour l'analyse.

La configuration des trois programmes qui se sont succédé en Bretagne de 1988 à 1999 a notablement varié. Sans revenir sur cette évolution, évoquée ailleurs (Léon *et al.*, 1997), il faut simplement rappeler, du point de vue qui nous occupe ici, à savoir la répartition spatiale des financements, que l'Opération intégrée de développement (1988-1991) concernait des cantons du centre de la Bretagne répartis en deux ensembles disjoints : l'un autour de Carhaix, l'autre autour de Ploërmel-Josselin. Le programme Morgane 1 (premier programme 5b, 1991-1993) couvrait à peu près les mêmes territoires, tandis que Morgane 2 (deuxième programme 5b, 1994-1999) était beaucoup plus étendu et englobait les territoires précédents dans un vaste ensemble comprenant une bonne partie du Finistère, des Côtes d'Armor et du Morbihan et des zones plus limitées en Ille-et-Vilaine (Léon *et al.*, 1997 ; Barbut *et al.*, 2001).

Pour donner tout son sens à l'analyse longitudinale que nous proposons ici, nous nous limitons aux cantons qui ont bénéficié des programmes européens de façon continue de 1988 à 1999, en faisant l'hypothèse qu'il s'agit des territoires les plus en difficulté de l'espace rural breton. Notre choix permet de délimiter une zone a priori plus homogène, où la concentration et la continuité des interventions a pu produire les effets les plus visibles. Ce faisant, nous éliminons du champ de l'analyse plusieurs cantons qui sont objectivement dans une situation proche des premiers, mais qui, pour des raisons diverses, n'ont été destinataires des aides que lors d'un, voire deux programmes.

La zone retenue pour notre analyse comprend 27 cantons scindés en deux ensembles non contigus que nous nommerons « Ouest » et « Est »<sup>1</sup>. L'ensemble Ouest est à cheval sur les Côtes-d'Armor, le Finistère et le Morbihan et se trouve pratiquement au cœur du pays du Centre Ouest Bretagne. Sa ville centre est Carhaix. L'ensemble Est correspond à la zone de contact entre les Côtes-d'Armor, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan. Sa ville centre est Ploërmel. Les cantons qui le constituent appartiennent à quatre pays différents : Centre Bretagne, Ploërmel Cœur de Bretagne, Pontivy, Redon et Vilaine. Ces deux ensembles sont séparés par les cantons de Pontivy et Loudéac, qui n'ont été inclus dans la zone éligible aux aides européennes que pour le programme Morgane 2 (tableau 1 et figure 1).

**Figure 1. Programmes européens de développement rural en Bretagne 1988-1999. Zones aidées de 1988 à 1999 (OID, Morgane 1 et Morgane 2) et de 1994 à 1999 (Morgane 2)**



<sup>1</sup> Ces deux ensembles correspondent en grande partie aux deux territoires, Aulne et Oust, définis dans l'analyse consacrée à l'OID, mais ils en diffèrent à leurs marges, certains cantons : Ploudiry, Saint-Thégonnec, Belle-Isle-en-Terre, Bourbriac, Callac, Corlay, Saint-Nicolas du Pelem et Plélan-le-Grand, n'ayant pas été éligibles à Morgane 1 (Daucé, Léon, 2001)

Chapitre 3. La politique européenne de développement rural  
*Section 3.1. Une décennie de politique européenne de développement rural dans le Centre-  
 Bretagne : la répartition territoriale des financements de 1988 à 1999*

**Tableau 1. Liste des cantons éligibles aux trois programmes de la politique européenne de développement rural de 1988 à 1999**

**Ensemble Ouest**

Code géographique	Nom	Population 1990	Population 1999
2215	Gouarec	3903	3736
2223	Maël-Carhaix	5492	5359
2227	Mûr-de-Bretagne	3487	3517
2243	Rostrenen	10358	9341
2248	Uzel	3821	3699
2907	Carhaix-Plouguer	16117	15231
2909	Châteauneuf-du-Faou	13220	12871
2914	Le Faou	6420	6505
2916	Huelgoat	5739	5486
2925	Pleyben	8536	8352
2941	Scaër	8088	7706
2942	Sizun	3898	3943
5605	Cléguérec	8415	8479
5607	Le Faouët	10495	9875
5609	Gourin	8711	8226
5612	Guémené-sur-Scorff	7542	6915
<b>Ensemble Ouest</b>	<b>Population totale</b>	<b>124242</b>	<b>119241</b>
<b>Ensemble Ouest</b>	<b>Population moyenne</b>	<b>7765</b>	<b>7453</b>

Chapitre 3. La politique européenne de développement rural  
 Section 3.1. Une décennie de politique européenne de développement rural dans le Centre-  
 Bretagne : la répartition territoriale des financements de 1988 à 1999

---

**Ensemble Est**

Code géographique	Nom	Population 1990	Population 1999
2208	La Chèze	8856	8380
2225	Merdrignac	7578	7375
3521	Maure-de-Bretagne	6148	6278
3525	Pipriac	11075	11730
5613	Guer	9928	9558
5615	Josselin	10828	10886
5619	Malestroit	15170	15386
5620	Mauron	5767	5529
5623	Ploërmel	12417	12996
5633	Rohan	8988	8981
5636	La-Trinité-Porhoët	5630	5305
<b>Ensemble Est</b>	<b>Population totale</b>	<b>102385</b>	<b>102404</b>
<b>Ensemble Est</b>	<b>Population moyenne</b>	<b>9308</b>	<b>9309</b>

## 1 Méthode

### 1.1 Principes de l'analyse

L'objectif de l'analyse est de caractériser de façon aussi précise que possible la répartition territoriale des financements mobilisés par la politique européenne dans la région Bretagne centrale. La maille géographique choisie est le canton, car les données sur la situation économique locale, que nous étudions par ailleurs, sont disponibles à ce niveau territorial. L'objet et le montant des financements à ce niveau ont pu être précisés pour l'OID et Morgane 1 à partir d'une recherche manuelle dans les archives du Secrétariat général pour les affaires régionales de la Préfecture de Bretagne et en utilisant la base de données informatisée GPE dans le cas de Morgane 2. Les différentes étapes de cette investigation ont été analysées dans les rapports intermédiaires précédents portant sur l'OID et Morgane 2 (Daucé, Léon, 2001 ; Daucé, Léon, Samson, 2002). Le travail réalisé a été analogue pour le programme Morgane 1. La principale difficulté rencontrée est liée à l'imprécision des fichiers papier ou informatique concernant la localisation – au niveau du canton – des destinataires des financements. Un travail de reconstitution des données manquantes a été entrepris, mais il n'a pas toujours abouti<sup>2</sup>. Par suite, lorsque le « taux de localisation » de certaines interventions a été jugé trop faible, leur analyse cantonale a été abandonnée.

Par ailleurs, pour les deux premiers programmes, l'origine des financements n'a pas toujours pu être déterminée dans le détail, en particulier en ce qui concernait les contributions privées. Pour disposer de séries comparables dans le temps et l'espace, on s'est donc limité aux financements publics (européens, nationaux, régionaux et locaux) pris globalement. Chaque canton de la zone est donc repéré par le montant des financements publics dont il a bénéficié pour chacun des programmes, dans l'ensemble et selon le type d'intervention.

Enfin, deux approches ont été adoptées pour l'analyse. Dans un premier temps, nous décrivons la répartition cantonale des financements publics pour chaque intervention, ce qui permet de dresser une carte de la concentration des aides selon les objets et par programme. Dans les deux cas, toutes les interventions qui ont pu être correctement localisées sont concernées. La deuxième approche est complémentaire et vise à mettre en évidence la continuité éventuelle de la politique suivie. On analyse ainsi les interventions des différents programmes ayant le même objet pour définir des profils de cantons caractérisés par l'objet des financements dont ils ont bénéficié.

### 1.2 Mise en œuvre

Deux éléments sont à prendre en considération pour analyser la localisation des financements.

Tout d'abord, les rapports intermédiaires 2001 et 2002 avaient montré que les interventions des programmes OID et Morgane 2 étaient de portée géographique variée. Il en est de même pour Morgane 1. La plupart du temps, les bénéficiaires des aides : entreprises, associations, communes, etc. peuvent être clairement localisés, compte tenu de l'objet de l'intervention. En revanche, dans un certain nombre de cas, le financement sert à développer une action d'une ampleur plus vaste, au niveau intercommunal, départemental ou régional ; c'est le cas par

---

<sup>2</sup> Voir sur ce point Daucé, Léon, Samson (2002).



exemple des études régionales de faisabilité visant à préparer une intervention localisée. Dans ce cas, il n'est pas pertinent de chercher à connaître la localisation précise du bénéficiaire des fonds, d'autant plus qu'il se situe parfois hors de la zone éligible (cas de plusieurs actions d'intérêt régional, dont l'animation est réalisée à partir de Rennes). Cette situation est rencontrée surtout pour le programme Morgane 2.

Par ailleurs, les données disponibles pour préciser la répartition géographique des aides sont d'une précision très inégale selon les gestionnaires régionaux des fonds européens. On avait observé dans les rapports précédents qu'on ne disposait que de peu d'éléments pour localiser les interventions du Fonds social européen dans le cadre de l'OID et de Morgane 2. Cette situation est confirmée pour Morgane 1. L'essentiel du volet formation et emploi des programmes sera donc absent de l'analyse menée ici et cette lacune constitue une limite notable de notre travail. Pour les autres fonds, FEDER et FEOGA, les lacunes ne concernent que quelques interventions, mais il faut rappeler que les actions de Morgane 2 (FEOGA) destinées à soutenir une réorientation de l'agriculture vers la qualité et l'innovation n'ont pu être localisées de façon satisfaisante et ne pourront pas non plus être analysées<sup>3</sup>.

### 1.3 Les interventions analysées

La nomenclature des interventions diffère d'un programme à l'autre et croît en complexité avec les programmes successifs :

- l'OID est divisée en six chapitres d'intervention principaux repérés par des lettres, eux-mêmes subdivisés en quelques rubriques et sous-rubriques (un ou deux chiffres),
- Morgane 1 est organisé en sept sous-programmes numérotés, au sein desquels sont distinguées des mesures (en général deux chiffres ; une lettre et deux chiffres pour le sous-programme n° 6, Ressources humaines) et rarement des sous-mesures (trois chiffres),
- Morgane 2 est divisé en deux axes, cinq mesures, quinze sous-mesures, quarante actions et de très nombreuses sous-actions.

Pour préserver la richesse de l'information disponible, l'analyse est menée, à chaque fois que possible, au niveau le plus fin pour l'OID et Morgane 1, et à celui des actions pour Morgane 2. La correspondance entre les interventions que l'on étudie en continu de 1998 à 1999 est établie de façon empirique en se référant aux éléments contenus dans les documents de programmation, qui indiquent parfois explicitement la filiation des mesures d'un programme à l'autre (Préfecture de la Région Bretagne, 1991 et 1994). Lorsque ce type d'information n'est pas disponible, on se réfère à l'objet détaillé des interventions pour établir la continuité (Région Bretagne et Préfecture de la Région Bretagne, 1995).

Le tableau 2 présente la répartition des financements selon la localisation des destinataires et le champ géographique des interventions. Certaines d'entre elles n'ont pu être localisées de façon satisfaisante ou ont une ampleur qui dépasse le niveau d'analyse où nous nous situons ici. Elles ont donc été exclues de l'analyse.

---

<sup>3</sup> voir rapport intermédiaire 2002 du programme Breizh.

### Chapitre 3. La politique européenne de développement rural

#### Section 3.1. Une décennie de politique européenne de développement rural dans le Centre-Bretagne : la répartition territoriale des financements de 1988 à 1999

**Tableau 2. Répartition géographique des financements de l'Opération intégrée de développement, de Morgane 1 et de Morgane 2 (en % du montant total de l'intervention)**

Opération intégrée de développement																		
Localisation	A1	A2	B1	C11	C12	D1	D2	E1	E21	E22	E3	E4	E5	F1	F3	F4	F5	Ensemble
Canton OID	100	76	57	100	0	47	51	30	34	91	8	81	94	34	92	98	86	84
Canton hors OID	0	24	0	0	0	1	0	0	3	0	0	2	6	3	8	2	0	3
Non localisé	0	0	43	0	100	52	49	70	63	9	92	16	0	63	0	0	14	13
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Morgane 1																							
Localisation	111	112	12	13	14	15	21	22	23	24	25	26	31	32	33	34	41	51	52	SP6	71	72	Ensemble
Canton M1	100	92	97	34	14	100	61	59	100	100	100	100	0	46	100	30	83	0	35	0	34	0	78
Canton hors M1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	7	0	0	0	0
Région	0	8	2	58	83	0	0	0	0	0	0	0	100	0	0	0	7	100	0	100	66	100	14
Non localisé	0	0	1	8	3	0	39	41	0	0	0	0	0	54	0	70	10	0	57	0	0	0	7
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Morgane 2																										
Localisation	111	112	121	122	131	132	14	211	212	213	214	215	216	217	221	222	223	224	225	23	311	312	313	314	315	321
Canton M2	65	47	18	24	0	48	0	100	88	100	78	70	3	100	64	99	0	100	6	67	52	64	86	17	88	0
Canton hors M2	11	17	18	0	92	35	0	0	7	0	19	10	3	0	26	0	0	0	23	1	2	1	0	2	3	0
Région	20	15	18	71	0	2	100	0	5	0	3	20	49	0	0	0	100	0	71	31	44	35	14	13	0	7
Hors région	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Non localisé	4	21	46	5	8	15	0	0	0	0	0	0	44	0	10	1	0	0	0	0	0	0	0	69	8	93
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Localisation	322	323	324	325	331	332	333	334	336	411	412	413	421	422	423	424	425	43	511	512	513	514	521	522	Ensemble
Canton M2	87	50	0	95	95	76	10	95	100	100	96	98	98	33	100	100	46	92	75	64	17	94	99	100	83
Canton hors M2	8	23	0	2	3	3	0	1	0	0	3	2	2	1	0	0	6	4	7	3	11	4	1	0	4
Région	0	0	0	0	0	0	90	0	0	0	0	0	0	65	0	0	0	4	15	32	72	2	0	0	5
Hors région	2	0	0	0	2	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8
Non localisé	3	27	100	3	0	1	0	4	0	0	0	0	1	0	0	0	48	0	3	0	0	0	0	0	0
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Lecture :

1. une proportion de 65 % du financement de l'intervention 111 de Morgane 2 a pu être localisée dans les cantons éligibles au programme, 11 % l'ont été dans des cantons bretons hors programme M2 ; 20 % du financement correspondent à des interventions à caractère régional. Enfin 4 % des financements n'ont pu être localisés.
2. Les interventions dont la colonne comprend une case grisée n'ont pas été retenues pour l'analyse soit parce que le pourcentage du financement non localisé est trop élevé (sup. à 30 %), soit parce que la combinaison d'une proportion importante de financement en cantons hors programme, en région ou non localisé rend l'analyse peu pertinente.

Les interventions prises en compte sont les suivantes :

### **Opération intégrée de développement**

- A1 Aménagement de la route nationale 164
- A2 Renforcement de la desserte en gaz naturel
- C11 Equipement des établissements d'enseignement professionnel
- E22 Favoriser l'accès au conseil pour les petites et moyennes entreprises
- E4 Modernisation et adaptation de l'appareil productif dans l'artisanat
- E5 Soutien à l'implantation et l'extension des entreprises
- F3 Création et modernisation d'équipements d'hébergement et de loisirs
- F4 Mise en valeur du patrimoine culturel à des fins touristiques
- F5 Aménagement touristique des canaux

### **Programme Morgane 1 (deux chiffres : mesures, trois chiffres : sous-mesures)**

Sous-programme 1 : Productions agricoles et forestières

- 111 Répertoires, audits et bilans
- 112 Opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF)
- 12 Restructurations foncières
- 13 Diversification agricole
- 14 Filière bois
- 15 Alimentation en eau

Sous-programme 2 : Développement des entreprises industrielles et artisanales

- 23 Artisanat et commerce
- 24 Investissements immatériels
- 25 Modernisation de l'appareil de formation
- 26 Bâtiments industriels

Sous-programme 3 : Développement du tourisme

- 33 Hébergements

Sous-programme 4 : Protection et mise en valeur de la nature et de l'espace

- 41 Protection et mise en valeur de la nature et de l'espace

### **Programme Morgane 2 (deux chiffres : sous-mesure, trois chiffres : action)**

Mesure 1 : Développer et adapter la compétence des hommes

- 111 Soutien aux organismes d'orientation et de conseil
- 122 Soutien à la création d'emploi à temps partagé
- 132 Action de formation professionnelle

Mesure 2 : Améliorer la compétitivité des entreprises

Chapitre 3. La politique européenne de développement rural  
Section 3.1. Une décennie de politique européenne de développement rural dans le Centre-  
Bretagne : la répartition territoriale des financements de 1988 à 1999

- 212 Accroissement du potentiel de recherche et de diffusion technologique
- 213 ~~Modernisation des zones d'activités rurales et des zones de montagne~~
- 214 Traitement et valorisation des déchets industriels
- 215 Action aux réseaux de communication et au télétravail
- 221 Appui à la création, à la transmission et à l'extension des entreprises
- 222 Investissements matériels et acquisition de technologie
- 224 Aide à l'immobilier industriel
- 23 Développer le tissu commercial et artisanal

mesure 3 : Adapter les entreprises agricoles et forestières au nouveau contexte économique mondial

- 311 Réorienter les filières de production vers la qualité, diversifier les activités
- 312 Réduire les coûts de production
- 313 Développer les productions sous signe de qualité
- 315 Industries agroalimentaires de première transformation
- 322 Opérations groupées d'aménagement foncier
- 323 Etudes d'occupation de l'espace rural
- 325 Aménagement foncier
- 33 Mise en valeur de la forêt

mesure 4 : Structurer l'espace rural et littoral, promouvoir et valoriser son patrimoine touristique et culturel

- 411 Renforcement des pôles de bassins de développement
- 412 Maintien des services en milieu rural
- 413 Appui au développement local
- 421 Hébergements et équipements touristiques
- 422 Création de produits touristiques et professionnalisation des acteurs
- 423 Mise en valeur des grands sites du patrimoine naturel
- 424 Valorisation des pôles culturels
- 43 Limiter les problèmes de périphéricité des îles

mesure 5 : Préserver le cadre et la qualité de la vie

- 511 Préservation et valorisation du patrimoine et des paysages
- 512 Reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
- 513 Développer l'emploi et le conseil en environnement
- 514 Amélioration du traitement des déchets et promotion des économies d'énergie
- 521 Mise en valeur des villages
- 522 Patrimoine architectural et paysager des communes



## 2 La concentration des financements publics

L'analyse réalisée sur l'Opération intégrée de développement avait montré l'existence d'une disparité d'accès aux financements notable entre les deux ensembles géographiques constituant la zone étudiée, les cantons de l'est de celle-ci ayant bénéficié de financements plus abondants. Nous poursuivons cette investigation en distinguant les ensembles Ouest (Carhaix) et Est (Ploërmel) au sein du groupe des 27 cantons qui ont été éligibles aux trois programmes.

### 2.1 Ensemble des opérations localisées

D'un point de vue global, la permanence de la politique menée semble avoir permis à la région de Carhaix d'améliorer progressivement sa capacité à mobiliser les financements (tableau 3). En effet, pour l'OID, la comparaison du montant des fonds publics obtenus respectivement par les ensembles Ouest et Est, en francs par habitant, était défavorable à cette région (1406 francs contre 2089). Ensuite les montants mobilisés donnent l'avantage à l'ensemble Ouest pour Morgane 1, avec 1877 francs par habitant contre 1473. Pour Morgane 2, les montants sont très comparables : 2820 contre 2932 francs par habitant.

**Tableau 3. Répartition des financements des trois programmes selon les ensembles Ouest et Est ; montant total en millions de francs courants et par habitant en francs courants**

	OID	OID hors mesure A1(1)	M1	M2
<i>Ouest (Carhaix)</i>				
Total	351	175	233	350
Par habitant (1990)	2825	1406	1877	2820
<i>Est (Ploërmel)</i>				
Total	367	214	151	300
Par habitant (1990)	3580	2089	1473	2932

(1) La mesure A1 correspond à la modernisation de la route nationale 164 et représente la moitié du montant total. Elle est concentrée dans quelques cantons. Pour éviter les biais importants que cette situation entraîne, cette mesure ne sera pas incluse dans l'analyse cantonale

### 2.2 Interventions suivies pendant deux ou trois programmes

L'analyse par type de mesures est faite en deux étapes : dans un premier temps on situe les cantons les uns par rapport aux autres selon le financement qu'ils ont perçu au cours de l'ensemble de la période étudiée, indépendamment de leur appartenance géographique (Ouest ou Est), ensuite, on étudie plus spécifiquement le profil de chaque canton selon le « panier » de financement dont il a bénéficié (tableau 4).

Chapitre 3. La politique européenne de développement rural  
 Section 3.1. Une décennie de politique européenne de développement rural dans le Centre-  
 Bretagne : la répartition territoriale des financements de 1988 à 1999

**Tableau 4. Interventions suivies pendant deux ou trois programmes**

Type d'intervention	Opération intégrée de développement	Morgane 1	Morgane 2
Infrastructures	A1. Aménagement de la RN 164 A2. Renforcement de la desserte en gaz naturel	m15. Renforcement et amélioration de l'alimentation en eau	
Appareil de formation	C11. Equipement des établissements professionnels	m25. Modernisation de l'appareil de formation	211. Moderniser l'appareil de formation
Investissements matériels et immatériels		m24. Investissement immatériel	222. Investissements matériels et acquisition de technologie
Artisanat et commerce	E4. Modernisation et adaptation de l'appareil productif dans l'artisanat	m23. Modernisation et restructuration du tissu artisanal et commercial	23. développer le tissu commercial et artisanal
Immobilier industriel	E5. Soutien à l'implantation et à l'extension des entreprises	m26. Bâtiments industriels	224. Aide à l'immobilier industriel
Hébergements et équipements touristiques	F3. Création et modernisation d'équipements d'hébergement et de loisirs	m33. Création et modernisation d'hébergements touristiques m34. Création et modernisation d'hébergements de loisir à vocation touristique	421. Hébergements et équipements touristiques
Patrimoine culturel	F4. Mise en valeur du patrimoine culturel à des fins touristiques		423. Grands sites 424. Valorisation des pôles culturels
Opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF)		sm112. OGAF	322. OGAF
Restructuration foncière		m12. Restructuration foncière	323, 324, 325 Restructuration foncière
Nature et espace		m41. Protection et mise en valeur de la nature et de l'espace	511 à 514. Protection et mise en valeur de la nature et de l'espace

### Chapitre 3. La politique européenne de développement rural

#### Section 3.1. Une décennie de politique européenne de développement rural dans le Centre-Bretagne : la répartition territoriale des financements de 1988 à 1999

Pour l'une et l'autre de ces analyses, il est nécessaire de rendre comparable les montants monétaires dont le paiement s'étend sur plus d'une décennie. Le mandatement des sommes a lieu de façon continue pendant une bonne partie de la durée de chaque programme et après sa clôture officielle (par exemple 1993 pour Morgane 1) pour les opérations programmées tardivement. Ainsi les mandatements de l'OID se sont poursuivis alors que Morgane 1 avait déjà démarré, et ainsi de suite (BDPA-SCETAGRI, 1994). Les documents disponibles ne permettant pas toujours de connaître avec précision la chronologie des mandatements, on a donc choisi d'affecter arbitrairement tous les paiements d'un programme donné à une « année de référence », qui correspond à celle où la moitié des paiements a été réalisée. Le tableau 5 présente les éléments conduisant au choix de l'année de référence.

**Tableau 5. Choix de l'année de référence**

Programme	Période de programmation	Année de fin des paiements	Année de mi-paiement	Année de référence choisie
OID	1988-1991	1992	Inconnue	1990
Morgane 1	1991-1993	1996	1993 (FEDER et FEOGA)	1993
Morgane 2	1994-1999	2002	1998	1998

L'indice du prix du PIB est utilisé comme déflateur des sommes versées avec l'indice 100 pour 1990. Pour l'OID (année 1990), l'indice est donc égal à 100, pour Morgane 1 (année 1993), il est de 107,4 et pour Morgane 2 (année 1998), il est de 115,2.

### 2.3 Répartition des financements par type de mesure

Le tableau 6 synthétise l'évolution des interventions localisées au niveau des cantons au cours de la période 1998-1999. Rappelons que les opérations non localisées ou d'une ampleur géographique supra-cantonale n'y figurent pas. De même, l'aménagement de la RN 164 n'est pas pris en compte. Ceci étant, plusieurs traits caractéristiques se dégagent, qui montrent à la fois une relative continuité de la politique structurelle suivie et l'apparition ou le déclin de certaines préoccupations. Sur ce dernier point, mentionnons que les programmes européens interviennent en complémentarité de politiques nationales et régionales, territorialisées ou non, qui peuvent les précéder ou prendre leur relais. Ainsi, les contreparties nationales des programmes Morgane 1 et 2 sont trouvées dans le financement des contrats de plan Etat-Région, dont la portée géographique et l'orientation sont plus larges que celles des programmes européens. De même, si les projets de modernisation des infrastructures (routières, en particulier) ne sont plus éligibles aux fonds européens de Morgane 2, cela ne signifie évidemment pas l'arrêt des interventions initiées dans ce domaine par l'OID, d'autres politiques pouvant permettre leur poursuite (tableau 6)<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Par ailleurs, même si l'OID ne comprenait aucune mesure destinée à l'agriculture, des actions de restructuration de ce secteur étaient engagées dans les cantons étudiés au titre de la politique structurelle agricole, avec l'attribution d'aides individuelles à l'installation et à la modernisation des exploitations agricoles (dotation aux jeunes agriculteurs et plans d'amélioration matérielle, par exemple).



Chapitre 3. La politique européenne de développement rural  
 Section 3.1. Une décennie de politique européenne de développement rural dans le Centre-  
 Bretagne : la répartition territoriale des financements de 1988 à 1999

**Tableau 6. Répartition des financements entre les trois programmes selon le types d'intervention (en pourcentage du total de l'intervention et en millions de francs 1990)**

Type d'intervention	OID (%)	M1 (%)	M2 (%)	Tous programmes (millions FRF 1990)
Infrastructures (1)	12	88	0	149,3
Appareil de formation	73	21	6	103,2
Investissements matériels et immatériels	0	22	78	16,1
Artisanat et commerce	53	13	34	38,8
Immobilier industriel	48	21	30	316,5
Hébergements et équipements touristiques	47	10	43	103,4
Patrimoine culturel	16	0	84	58,4
Opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF)	0	50	50	72,4
Restructuration foncière	0	56	44	102,8
Nature et espace	0	25	75	85
Toutes interventions	31	34	35	1045,8

(1) Hors aménagement de la route nationale 164

La répartition entre les trois programmes des sommes engagées pour toutes les interventions semble témoigner d'un certain équilibre. Cependant, il faut rappeler qu'ils ont eu des durées différentes (OID : 3 ans, Morgane 1 : 2 ans, Morgane 2 : 5 ans). Par conséquent, ramenés à l'année, les financements ont été plus importants au début de la période (de 1988 à 1993) qu'ensuite, comme si l'impulsion donnée au démarrage avait été suivie d'une consolidation de 1994 à 1999. A contrario, les interventions visant à préserver les ressources (nature et espace) ne prennent leur pleine dimension qu'au cours de Morgane 2, où la reconquête de la qualité de l'eau devient un thème prioritaire.

Le tableau 7 montre qu'en moyenne la concentration géographique des interventions est faible, puisque les quatre premiers cantons bénéficiaires, représentant 15 % de l'ensemble, mobilisent 30 % des financements. Cette moyenne recouvre des situations assez contrastées. Lorsqu'une intervention est susceptible de concerner des bénéficiaires potentiels répartis dans tous les cantons (artisans, commerçants, agriculteurs, etc.), la concentration est relativement faible. En revanche, l'action en faveur de la restructuration foncière répond d'abord aux problèmes d'une zone géographiquement homogène, la région de Gourin et du Faouët, où se concentrent 72 % des financements. Les investissements et l'immobilier industriel sont plus particulièrement concentrés dans la région de Ploërmel, où le tissu industriel semble être plus dense. Enfin, les actions en faveur de la protection de la nature et de l'espace intéressent en premier lieu un triangle Le Faou-Pleyben-Sizun.

Chapitre 3. La politique européenne de développement rural  
 Section 3.1. Une décennie de politique européenne de développement rural dans le Centre-  
 Bretagne : la répartition territoriale des financements de 1988 à 1999

**Tableau 7. Concentration géographique des financements des trois programmes.**

Type d'intervention	Pourcentage des financements mobilisé par chacun des quatre premiers cantons				Pourcentage total mobilisé
	Carhaix	Ploërmel	Châteauneuf-du-Faou	Malestroit	
Infrastructures (1)	15	13	12	10	50
Appareil de formation	20	16	13	9	58
Investissements matériels et immatériels	21	16	10	9	56
Artisanat et commerce	10	10	9	6	35
Immobilier industriel	11	9	9	7	36
Hébergements et équipements touristiques	15	9	7	6	37
Patrimoine culturel	24	16	12	11	63
OGAF	7	6	6	5	24
Restructuration foncière	22	20	17	13	72
Nature et espace	12	11	8	6	37
<b>Toutes interventions</b>	8	8	7	7	30

#### 2.4 Profils des cantons selon les financements mobilisés

De façon complémentaire, on examine ici la situation de chaque canton pour déterminer son profil d'accès aux aides. Les interventions analysées sont les mêmes que précédemment, mais on regroupe les cantons selon les deux ensembles géographiques Ouest et Est pour déceler d'éventuelles spécificités au sein de la zone étudiée (tableau 8). Remarquons au préalable que les profils que l'on se propose de mettre en évidence sont en partie façonnés par le poids donné aux divers types d'interventions dans les maquettes financières des programmes. Les

### Chapitre 3. La politique européenne de développement rural

#### *Section 3.1. Une décennie de politique européenne de développement rural dans le Centre-Bretagne : la répartition territoriale des financements de 1988 à 1999*

---

possibilités ouvertes aux porteurs de projets locaux sont donc encadrées et, par suite le « profil » des cantons est en partie prédéterminé. Au-delà d'un certain nombre d'invariants que l'on pourra y trouver, on s'efforcera de faire ressortir les particularités locales.

Il apparaît de façon frappante que l'ensemble Est a axé sa stratégie sur l'extension et l'amélioration de son potentiel de production industriel. En effet, dans tous les cantons, cette intervention vient en tête des financements mobilisés. Comme, pour ce type de mesure, les fonds publics ne représentent qu'une fraction minoritaire de l'investissement réalisé, l'effet de levier de l'intervention est a priori important. Dans deux cantons de cet ensemble géographique : Maure-de-Bretagne et La Chèze, cette intervention mobilise même plus de la moitié des crédits publics (respectivement 59 et 55 %). Les cantons de l'ensemble Est ont donné ensuite la priorité aux infrastructures, c'est-à-dire au raccordement au gaz naturel d'une part, et à l'amélioration de la desserte en eau pour la population rurale de l'autre. Le raccordement au gaz naturel réalisé au moment de l'OID ne concerne que Malestroit et Ploërmel, alors que pratiquement tous les cantons ont bénéficié de l'autre opération. La modernisation de l'appareil de formation ne concerne que les cantons dotés d'un lycée professionnel. Pour Merdrignac (32 % des financements), Ploërmel, Josselin et Guer, il s'agit d'une intervention majeure. On peut signaler que la deuxième priorité du canton de Rohan, après l'immobilier industriel, est consacrée au développement de sa capacité touristique, choix à mettre en relation avec la présence du canal de Nantes à Brest sur son territoire, cet équipement ayant fait l'objet d'investissements importants pendant l'OID. Enfin, aucun canton ne privilégie la préservation ni l'aménagement de la nature et de l'espace.

Le profil des cantons de l'ensemble Ouest apparaît plus varié. Certes, l'immobilier industriel vient souvent en tête ou en deuxième position, mais dans six cantons, c'est un objet d'intervention secondaire. Par suite, le financement des infrastructures - qui ne concerne ici que la desserte en eau - arrive fréquemment en tête, ce qui souligne l'importance revêtue par la mise à niveau de cet équipement à l'ouest de la zone aidée au début des années 1990. Soulignons ensuite la particularité des quatre cantons contigus de Cléguérec, Le Faouët, Gourin et Guémené-sur-Scorff qui mettent la priorité sur la restructuration foncière, ainsi que Gouarec, alors que ce type d'intervention qui concerne en grande partie l'hydraulique agricole est totalement absent ailleurs. La modernisation de son lycée professionnel est prioritaire pour Maël-Carhaix, et vient en deuxième priorité pour Le Faou et Rostrenen. L'équipement et l'hébergement touristique concernent la plupart des cantons, et en particulier Huelgoat et Maël-Carhaix, qui en font leur deuxième priorité, tandis que Scaër met au premier rang le patrimoine culturel (47 % des financements). Enfin, pour Uzel et Le Faou, les interventions visant à préserver la nature et l'espace mobilisent le plus de crédits ; ce type d'intervention venant au deuxième rang pour Pleyben, Sizun et Mûr-de-Bretagne. Au total, les cantons de l'ensemble Ouest donnent une moindre importance relative à l'immobilier industriel - faute d'un tissu d'entreprises suffisant ? - et semblent miser plus sur l'exploitation de leur patrimoine touristique et culturel, ainsi que sur la préservation ou la reconquête de leurs ressources naturelles. Ces deux priorités sont logiques, compte tenu d'une part du potentiel dont ils disposent et de l'autre des atteintes qu'il subit en particulier à cause des pratiques agricoles intensives.

## Conclusion

L'analyse de la répartition territoriale des financements apportés sur plus d'une décennie aux cantons de la Bretagne centrale par la politique européenne de développement rural apporte deux types d'enseignements.

Sur le plan de la méthode, il s'est avéré possible, au prix toutefois d'un important travail de recherche de données, de réaliser une analyse cantonale pour une grande partie des interventions. En effet, nous avons pu travailler sur environ 80 % des financements publics, ce pourcentage variant assez peu d'un programme à l'autre. La lacune principale concerne les programmes de formation et ressources humaines gérés par le Fonds social européen, que nous n'avons pas pu analyser par manque de données. Il serait évidemment souhaitable, si ce genre d'analyse est jugé intéressant, de disposer de fichiers complètement renseignés pour des travaux sur les programmes de développement régional en cours et à venir. Cette remarque concerne d'abord les programmes européens (objectif 2 de la période 2000-2006, futurs programmes de la période 2007-2013 en préparation), mais aussi les programmes régionaux financés par le Contrat de plan Etat-Région. Plus généralement, il nous semble qu'une bonne compréhension des mécanismes du développement régional nécessite de constituer des bases de données exhaustives aux échelons géographiques les plus fins : communes, cantons, pays, zones d'emploi, ... en fonction des objectifs d'analyse que l'on se donne. La mobilisation des informations administratives existantes semble être une priorité, à cet égard.

La question centrale à laquelle notre étude souhaitait répondre concernait les caractéristiques de la répartition géographique des financements au sein de la Bretagne centrale en longue période, pour y déceler des tendances, une éventuelle concentration, une possible spécialisation des cantons dans la façon de les mobiliser. Une étude antérieure avait montré que la partie Ouest de la zone étudiée (région de Carhaix, au sens large) avait disposé de moins de fonds par habitant que la partie Est (région de Ploërmel-Josselin) pendant l'Opération intégrée de développement. L'examen en longue période ne confirme pas ce résultat, car les cantons de la partie Ouest ont mieux accédé aux financements pour les deux programmes suivants, Morgane 1 et 2. Il n'existe donc pas de disparité significative entre les deux parties de la zone étudiée, de ce point de vue au moins. Cela témoigne-t-il d'un processus d'apprentissage plus lent pour la région de Carhaix, lié à un tissu économique moins développé, à un capital social moindre, ou d'une moins bonne insertion de cette région dans les réseaux de connaissance des programmes européens ? L'analyse des programmes Leader en cours permettrait d'apporter une réponse à ce sujet. Quoiqu'il en soit, au cours de la période 1988-1999, on constate une réponse relativement homogène de la Bretagne centrale en ce qui concerne le total des financements mobilisés par habitant en 1990 : 4555 francs à l'ouest et 4687 francs à l'est<sup>5</sup>.

La continuité de la politique suivie a été appréciée en analysant les interventions finançant le même type d'objet sur au moins deux des trois programmes. Sur cette base, il s'avère que l'OID et Morgane 1 ont donné à partir de 1988 une forte impulsion financière au développement de l'appareil de production industriel, commercial et artisanal et à la mise en valeur du potentiel touristique, et que Morgane 2 a consolidé les orientations prises. C'est le schéma général, mais il ne vaut pas pour l'appui donné à l'amélioration des infrastructures,

---

<sup>5</sup> En francs 1990 pour la population recensée en 1990.

### Chapitre 3. La politique européenne de développement rural

#### *Section 3.1. Une décennie de politique européenne de développement rural dans le Centre-Bretagne : la répartition territoriale des financements de 1988 à 1999*

---

réalisée exclusivement avant 1994. Les mesures destinées à la conservation des ressources ont été initiées sous Morgane 1 et se sont développées considérablement ensuite, en réponse aux préoccupations croissantes suscitées par la dégradation de l'état des milieux naturels et de la qualité de l'eau en Bretagne.

Finalement, sans que l'on puisse parler d'équité de répartition des financements entre les cantons, l'impression est que leur concentration est modérée, les quatre premiers bénéficiaires (représentant 15 % de l'ensemble des cantons) ne mobilisant que 30 % de l'ensemble des fonds. Toutefois, on constate la polarisation de certains objets dans des zones limitées : les aides à l'immobilier industriel et aux investissements des entreprises sont relativement concentrées autour de Ploërmel, alors que celles destinées à la protection de la nature et de l'espace se localisent en particulier dans trois cantons de la région de Pleyben, à l'ouest de la zone.

L'examen des profils cantonaux permet de généraliser cette observation. L'ensemble Est a choisi une stratégie de soutien aux entreprises de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, tous les cantons de la région de Ploërmel donnant de façon massive la priorité aux interventions destinées à consolider l'appareil de production (55 % des financements mobilisés). En revanche, ceux de la région de Carhaix (ensemble Ouest), sans rejeter cette option (37 % des financements), donnent une importance très significative à l'amélioration du potentiel d'attractivité de ce territoire : équipements et hébergement touristiques, patrimoine culturel et protection de la nature et de l'espace (28 % contre 19 %), ainsi qu'à l'amélioration de la structure des exploitations agricoles (23 % contre 10 %).

A l'est une stratégie « industrielle » ; à l'ouest la valorisation du patrimoine naturel et culturel et la modernisation de l'agriculture. Ces deux options sont fondées très vraisemblablement sur les potentialités différentes existant à l'est et à l'ouest de la Bretagne centrale. En effet, les deux ensembles géographiques bénéficient en fait de perspectives de développement contrastées, qui peuvent être symbolisées par des tendances démographiques divergentes : poursuite du déclin démographique de la région de Carhaix, avec une perte de 5000 habitants sur 124 000 de 1990 à 1999, soit 4 % du total, et consolidation de la population de celle de Ploërmel (102 000 habitants), sans gain ni perte, au cours de la même période.

Chapitre 3. La politique européenne de développement rural

Section 3.1. Une décennie de politique européenne de développement rural dans le Centre-Bretagne : la répartition territoriale des financements de 1988 à 1999

**Tableau 8. Profil du financement par canton selon les types de mesures suivies, en % du montant total (le total de la ligne est égal à 100)**

Codegeo	Nom du canton	Financements (millions de francs)	Infrastructures	Appareil de formation	Investissements matériel et immatériels	Artisanat et commerce	Immobilier industriel	Equipements et hébergements touristiques	Patrimoine culturel	OGAF	Restructuration foncière	Nature et espace
2215	GOUAREC	31	7	1	0	1	4	17	31	5	33	2
2223	MAEL-CARHAIX	15	15	28	1	5	8	18	0	16	1	7
2227	MUR-DE-BRETAGNE	15	10	0	0	2	48	10	0	14	0	16
2243	ROSTRENEN	38	2	21	1	5	38	8	3	10	0	12
2248	UZEL	8	1	0	0	11	19	9	0	29	0	30
2907	CARHAIX-PLOUGUER	84	26	17	1	4	23	4	17	5	0	3
2909	CHATEAUN.-D.-FAOU	86	21	2	1	5	42	18	0	6	0	5
2914	FAOU (LE)	32	12	24	0	2	5	13	7	4	0	33
2916	HUELGOAT	11	32	0	1	6	6	24	0	18	0	15
2925	PLEYBEN	35	7	11	0	4	31	7	3	10	0	27
2941	SCAER	15	26	0	1	6	2	0	47	15	1	1
2942	SIZUN	29	13	0	2	2	32	22	1	3	1	24
5605	CLEGUEREC	27	0	0	0	3	0	12	13	11	50	12
5607	FAOUE (LE)	47	0	11	1	4	21	12	0	5	45	1
5609	GOURIN	41	14	4	0	4	15	7	2	7	42	4
5612	GUEMENE-S.-SCORFF	53	4	0	0	3	32	6	0	8	43	5
<b>Ouest</b>	<b>Ensemble</b>	<b>566</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>24</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>10</b>

### Chapitre 3. La politique européenne de développement rural

#### Section 3.1. Une décennie de politique européenne de développement rural dans le Centre-Bretagne : la répartition territoriale des financements de 1988 à 1999

Codegeo	Nom du canton	Financements (millions de francs)	Infrastructures	Appareil de formation	Investissements matériel et immatériels	Artisanat et commerce	Immobilier industriel	Equipements et hébergements touristiques	Patrimoine culturel	OGAF	Restructuration foncière	Nature et espace
2208	CHEZE (LA)	38	20	0	0	3	55	2	0	8	0	11
2225	MERDRIGNAC	63	3	32	2	2	32	14	5	4	0	5
3521	MAURE-DE-BRETAGNE	12	0	0	0	7	59	1	0	20	2	10
3525	PIPRIAC	35	22	0	2	3	46	12	0	10	2	4
5613	GUER	65	9	15	4	2	41	9	7	2	7	3
5615	JOSELIN	41	24	21	0	5	24	6	3	6	0	12
5619	MALESTROIT	78	20	0	4	5	37	8	8	6	6	6
5620	MAURON	17	11	4	0	9	40	8	0	8	17	3
5623	PLOERMEL	75	26	22	2	3	31	5	3	2	3	2
5633	ROHAN	38	14	3	3	3	35	18	3	11	0	10
5636	TRINITE-PORHOET (LA)	17	8	0	1	2	44	4	0	17	7	16
<b>Est</b>	<b>Ensemble</b>	<b>480</b>	<b>16</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>38</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>6</b>
<b>Zone</b>	<b>Ensemble</b>	<b>1046</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>30</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>8</b>

### **Bibliographie**

- Barbut, Laurent ; Bouni, Christophe ; Chevillotte, Gaëlle ; Desgrée, Anne et Sancho, Sandra (2001). "Evaluation finale du programme européen objectif 5 b". Rapport de synthèse, AscA et Ouest-Aménagement, Rennes, Préfecture de la Région Bretagne.
- BDPA-SCETAGRI, 1994. Evaluation ex-post du cadre communautaire d'appui relatif à l'objectif 5b, Région Bretagne, 1989-1993, Rapport final.
- Daucé, Pierre ; Léon, Yves (2001). Dix ans de programmes européens pour le développement rural en Bretagne, 1. Analyse descriptive de l'Opération intégrée de développement en Bretagne centrale, in Léon, Yves (coord.) Programme Breizh, Analyses et méthodes pour un développement agricole et rural durable en Bretagne, Premier rapport annuel.
- Daucé, Pierre ; Léon, Yves ; Samson, Elisabeth (2002). Dix ans de programmes européens pour le développement rural en Bretagne, 2. Analyse descriptive du programme de développement rural et littoral Morgane 2, in Léon, Yves (coord.) Programme Breizh. Deuxième rapport annuel.
- Léon, Yves ; Le Roux, Yves et Quinqu, Maurice (1997). "Evaluation intermédiaire du programme structurel européen objectif 5 concernant la Bretagne (1994-1999)", Rapport final, Rennes, INRA.
- Préfecture de la Région Bretagne (1991). "Plan de développement des zones rurales de Bretagne, Morgane, Programme opérationnel FEDER-FEOGA-FSE, 1991-1993 ", Rennes, Préfecture de la Région Bretagne.
- Préfecture de la Région Bretagne (1994). "Objectif 5 b, Document unique de programmation Bretagne, 1994-1999", Rennes, Préfecture de la Région Bretagne.
- Région Bretagne et Préfecture de la Région Bretagne (1995). "*Développement rural et littoral Morgane 2, 1994-1999*", Programme européen objectif 5b, Rennes.



**Liste des tableaux**

Tableau 1.	Liste des cantons éligibles aux trois programmes de la politique européenne de développement rural de 1988 à 1999 .....	201
Tableau 2.	Répartition géographique des financements de l'Opération intégrée de développement, de Morgane 1 et de Morgane 2 (en % du montant total de l'intervention)..	205
Tableau 3.	Répartition des financements des trois programmes selon les ensembles Ouest et Est ; montant total en millions de francs courants et par habitant en francs courants.....	208
Tableau 4.	Interventions suivies pendant deux ou trois programmes .....	209
Tableau 5.	Choix de l'année de référence.....	210
Tableau 6.	Répartition des financements entre les trois programmes selon le types d'intervention (en pourcentage du total de l'intervention et en millions de francs 1990) .....	211
Tableau 7.	Concentration géographique des financements des trois programmes. ....	212
Tableau 8.	Profil du financement par canton selon les types de mesures suivies, en % du montant total (le total de la ligne est égal à 100) .....	216

**Liste des figures**

Figure 1.	Programmes européens de développement rural en Bretagne 1988-1999. Zones aidées de 1988 à 1999 (OID, Morgane 1 et Morgane 2) et de 1994 à 1999 (Morgane 2) .....	200
-----------	--	-----